



Lycée Polyvalent Anna Judic

Semur en Auxois

Compte-rendu du 1^{er} Débat

Mercredi 10 décembre 2003-12-20

14h-17h

Question 18

Régionalisation

- Constat : les **lois de décentralisation** ont permis de **réelles avancées** au niveau des constructions et de la maintenance des locaux ainsi que du fonctionnement des établissements.

Pourquoi cette évolution ne serait-elle pas également positive pour ce qui concerne les **ATOSS** ?

Mais on ne peut pas répondre à cette question : **rien n'a été expliqué** ; on ignore l'avenir de ces personnels, leur statut, leur mission, le supérieur hiérarchique...

Une opération bien menée de toute part devrait conduire les syndicats à pouvoir dire ; « on est d'accord, (ou pas d'accord) sur ce point parce que... », « oui pour ceci mais... », ou «oui à condition que.... ». En l'absence de données, aucun dialogue n'est possible.

- Constat : il existe **d'importantes disparités** entre les Régions : inégalités de traitement, de répartition des filières, ...

Une décentralisation plus poussée risque au mieux de ne rien changer, au pire de les accroître.

Question 22

Autonomie des établissements

- **L'Etat doit conserver** les missions suivantes :

- La définition des critères de **recrutement**
- La **formation des personnels** (qui doit devenir plus professionnalisante)
- **L'évaluation**

- Les **chefs d'établissement** peuvent avoir un **pouvoir accru** à condition qu'un véritable système de **concertation** soit mis en place, système qui tiennent compte de l'avis de tous y compris des **parents**.

Remarque très importante et commune à tous les termes abordés :

Avant toute réforme, il convient de partir de la loi de 89, d'évaluer les acquis, de renouer le dialogue et la vraie concertation.

Il ne faut pas en rester à ce débat et le poursuivre.

Compte-rendu du 2^{ème} Débat

Samedi 13 décembre 2003

09h- 12 h

Question N°17

Comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'école ?

PREAMBULE :

L'Assemblée déclare qu'il est important de faire un bilan systématique des expériences précédentes avant toute réforme et de le faire publier.

1. Faut- il réaménager les rythmes scolaires ? si oui, comment ?

L'Assemblée présente insiste sur la nécessité d'aménager les structures, les modalités d'encadrement, les rythmes scolaires, en fonction des exigences, des apprentissages fondamentaux et des besoins éducatifs des enfants.

2. Faut- il mieux tenir compte des aspirations et de l'expérience des élèves ?

Il apparaît nécessaire de centrer le développement des questions d'apprentissage de la démocratie sur le fond, et de clarifier la forme.

Le lieu d'apprentissage de la pratique démocratique doit être aussi éclaircie.

Dans cet objectif, les enseignements doivent s'adaptés aux besoins spécifiques des élèves.

L'école doit- elle mieux prendre en compte les problèmes des adolescents et leur bien- être ?

Le développement d'un partenariat

Et éducation nationale, est indispensable pour tous les problèmes liés à l'accompagnement de l'adolescent.

Si la diversité des actions doit être repensée, il est nécessaire d'en compiler les résultats, et de créer dans cet optique une carte de l'accompagnement scolaire.

La fonction des personnels de l'Education Nationale et des parents doit intégré les objectifs de l'accompagnement scolaire notamment en ce qui concerne les adolescents.

LISTE DES PROJETS PROSPECTIFS

- Les rythmes scolaires,
- Les problèmes de l'adolescences,
- Les acquisitions et les expériences des élèves,
- Les améliorations des structures,
- La question de la formation de l'encadrement,
- Les transports scolaires,
- Les conditions d'accès des usagers,
- La discontinuité des apprentissages dans les langues entre les structures du primaire, du Collège et du Lycée.

La Provisseure,

Christiane Brossard